

Le mot du Président

Chère adhérente, cher adhérent,

"La fraternité est une idée humaine, la solidarité est une idée universelle". (Victor Hugo)

A l'heure où j'écris cet édit, nous espérons, sans aucune certitude, sortir progressivement mais définitivement de l'état d'isolement auquel nous a contraints la crise sanitaire. Chacun a vécu ce moment, « ce temps arrêté » de façon différente mais tous, nous avons été physiquement éloignés de nos familles, de nos proches et souvent de nos anciens les plus isolés.

Ayons une pensée pour tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que la solidarité entre les citoyens ne soit pas seulement une formule utilisée par les médias, mais bien la preuve de l'écoute, de l'encouragement, de la recherche de solutions pour rétablir et amplifier les relations humaines.

Ma gratitude s'exprime aussi envers tous les administrateurs et adhérents de notre association qui l'ont fait vivre durant cette horrible année 2020.

Dans les pages de cette « lettre d'hiver », vous trouverez un panorama des actions entreprises par l'association, en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement. Au cours de l'assemblée générale, tenue le 6 août 2020, devant plus d'une centaine d'adhérents, le président a eu l'occasion, dans le rapport moral et d'activité, de développer les points-clés qui sont les fondements de notre association et de tracer les perspectives pour les prochaines années : inventer « la vie d'après ».

En vous souhaitant que la nouvelle année 2021 soit différente de la précédente, qu'elle vous offre un retour à une vie ordinaire et consensuelle, au sein d'une société malheureusement fragmentée, pour continuer à porter haut l'étendard de l'association :

« Défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, protéger son front de mer, sa jetée et sa plage, conserver ce lieu de vie, de détente et de loisirs pour tous ».

« Notre association continuera à permettre à ses membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagement du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en insistant particulièrement sur leur engagement à veiller d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé »

Avec le Conseil d'administration, je demeure à votre disposition . . . meilleurs vœux . . .

Arcachon le 1er janvier 2021

Le président Jean-René THIBAUD



La Canopée verte : un avenir ou un passé ?

**"Le Moulleau, un village,
des villas sous les pins"**

Dans la suite des articles parus dans la lettre du Moulleau, nous continuons à vous tenir informés de la position de notre association pour la sauvegarde des arbres centenaires, pins maritimes et chênes pédonculés.

ENVIRONNEMENT

Les actions de l'association : projet pédagogique « les grands pins » en partenariat avec l'école du Moulleau.

- Opération « adopte un pin maritime » :

Comme vous le savez l'association a conduit, durant l'année scolaire 2018/2019, une opération de sensibilisation à l'environnement, au respect des forêts et des arbres, auprès des enfants de l'école du Moulleau.

Afin de sensibiliser ses parents, chaque élève a été très heureux de repartir avec un petit pin qu'il envisageait de replanter en pleine terre dans son jardin ou à l'extérieur dans une zone boisée et sauvegardée.

Cette opération de sensibilisation n'a pas pu être reconduite pour l'année scolaire 2019 / 2020, pour cause de Covid 19. Cette idée d'associer les enfants a fait des émules.

Nos amis de l'association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer ont décliné cette distribution de pins le samedi 24 octobre 2020, sur la commune de La Teste de Buch et la municipalité d'Arcachon a lancé l'opération « adopte un pin maritime » le 14 décembre 2020.

Par ailleurs, votre association est toujours en relation avec l'association A.R.B.R.E.S (Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Etudes et Sauvegarde). Une invitation a été lancée pour une présentation de son activité à la prochaine assemblée générale 2021.



La Vie au Moulleau

Vaccination Covid 19

Depuis le lundi 18 janvier 2021, la ville d'Arcachon, en collaboration avec l'Association de Médecins Généralistes d'Arcachon, a ouvert, dans la salle du tir au vol, le premier centre municipal de vaccination du Sud Bassin

L'inscription peut se faire en ligne sur le site de la ville d'Arcachon ou par téléphone au 05 57 52 98 80

Un numéro vous sera attribué, puis un rendez-vous en fonction des priorités



Urbanisme

Dans la lettre N° 15 nous présentions les principales règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) applicables à la zone UP1 qui couvre l'ensemble du quartier du Moulleau – le PLU et annexes, avec charte architecturale et charte paysagère est toujours consultable sur le site de la Mairie d'Arcachon (<http://www.ville-arcachon.fr/urbanisme/>.)

Concernant ces règles, l'association est souvent questionnée sur 3 sujets :

1. les occupations du sol autorisées sur sa propriété/son terrain, hors emprise au sol de la construction

Questionnements sur les notions d'espace libre – d'espace de pleine terre – d'espace vert planté d'arbres de haute tige.

L'association a engagé une discussion avec les élus pour que des précisions soient apportées sur ces termes pour éviter les interprétations diverses qu'elles suscitent ; notamment avec des occupations du terrain par des piscines, par des terrasses, des aires de stationnement, des abris, ...

L'association demande une clarification pour apporter les précisions souhaitables.

2. les dispositions relatives aux clôtures

Des manquements aux règles définies dans le PLU sont souvent observées – les règles concernent principalement la hauteur et la « transparence » de la clôture : les clôtures opaques sont interdites au-dessus de 0,80 m.

Les règles concernent aussi les clôtures entre voisins (toutes les limites de la propriété).

Ces règles sont établies pour résoudre d'éventuels conflits de voisinage et pour éviter d'éventuelles initiatives malheureuses comme la construction de murs séparatifs hauts, cause de perte d'ensoleillement ou de difficulté de paysagement et l'emploi de matériaux disgracieux.

« Le jardin côté rue participe de la ville : la clôture ne doit pas le cacher » extrait de la charte paysagère

3. l'abattage d'arbres

L'abattage des arbres de haute tige est soumis à autorisation et donc à dépôt d'une déclaration préalable en Mairie.

Sur le quartier de Moulleau sont concernés bien évidemment en priorité les pins, les chênes verts et les arbres remarquables mais cette demande d'autorisation concerne tous les arbres dits de haute tige – arbres ayant une hauteur supérieure à 2,00 m

L'un des objectifs de notre association est la préservation du couvert végétal au-dessus des villas avec la conservation des grands pins et des chênes verts, leur entretien et les replantations après les abattages nécessaires.

INFORMATION MUNICIPALE

- Création d'un conseil participatif de l'environnement:

Au mois d'octobre dernier a été créé par la mairie d'Arcachon un groupe de réflexion de personnes qualifiées issues de la société civile, dont le but est de faire des propositions aux élus en matière d'environnement et de développement durable sur Arcachon.

Vous trouverez, sur le site de la ville, le rapport présenté lors du conseil municipal.

SUIVI DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Avec la collaboration de l'ASSA, l'association assure un suivi des projets de construction sur le Moulleau : permis de construire, permis de démolir et déclaration de travaux ou déclaration préalable DP

Concernant les dossiers suivis par l'association :

Le permis de construire « Saint Antoine »
Les travaux de construction de 2 villas sont en cours après le défrichage partiel du terrain réalisé fin septembre. Le protocole d'accord signé avec les pétitionnaires est respecté : plus de 20 arbres de haute tige seront sauvegardés.

Donation « Armaingaud »
L'association reste en contact avec l'association « au Moulleau avec Vincent de Paul » pour le devenir des terrains entre bd de la côte d'argent et la plage des Arbousiers dont la surface avoisine les 4 hectares – les propriétaires et résidents du Moulleau étant bien évidemment favorables à la conservation de cet espace naturel boisé.

Permis de construire « les Bignonnes », Villa sur la plage entre l'avenue de Montaut et la jetée
Les travaux de rénovation sont en cours – le projet a été adapté, à l'amiable, pour répondre à la demande des riverains.

Permis de construire « les buissonnets »

Les travaux de rénovation et d'extension sont en voie d'achèvement – les travaux auront causé de fortes nuisances pour les riverains du fait de la proximité du chantier et des villas avoisinantes et de la durée des travaux.

Notre association a questionné la Mairie sur les problèmes de stationnement qui vont s'amplifier dans la rue Louis Garros du fait de l'absence d'un parc de stationnement suffisamment dimensionné sur la parcelle.

SCOT - SYBARVAL – Orientations du projet de territoire

Plusieurs associations ont obtenu en 2015, l'annulation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) par le tribunal administratif. Marie Larrue, Maire de Lanton a été élue présidente du SYBARVAL, en remplacement de M Eroles.

Le SCOT est un important document qui oriente la démographie locale à l'échelle des communes, du bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre, en principe à l'horizon 2040.

Vous trouverez toutes informations sur l'évolution de ce dossier sur le site internet :

<https://www.sybarval.fr/le-scot/concertation/ateliers/>



Activités nautiques

Travaux maritimes en cours

Le pôle maritime du SIBA effectue d'importants chantiers pour améliorer la navigabilité sur notre Bassin : la Drague aspiratrice DRAGON, est installée sur le chenal longeant le Grand-Banc et le Courbey.

Il s'agit de reformer un axe navigable et de préserver les bancs ostréicoles des arrivées massives de sable.

Banc d'Arguin

Le 11 décembre dernier, un arrêté préfectoral donnait dérogation à la Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (Sepanso) pour effaroucher les milans noirs et les goélands sur le banc d'Arguin..

La Sepanso a en effet en charge la gestion de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin et doit lutter contre des milans noirs et quelques dizaines de couples de goélands détruisant les œufs et les poussins des sternes caugeks.

Cet arrêté préfectoral a ouvert un nouveau débat !

Ensablement des plages

Comme vous avez pu le constater, les forts courants de l'automne ont enlevé la quasi-totalité de l'ensablement des plages réalisé au printemps 2020, en particulier sur la plage des arbousiers. Le banc de sable, à proximité du rivage, s'est encore développé.

L'association vous tiendra informé du calendrier qui sera mis en place par le SIBA

Assemblée Générale 2021



Malgré l'incertitude sur l'évolution de la pandémie, il convient de prévoir l'assemblée générale 2021, de notre association APRSM.

Elle est prévue le jeudi 5 août 2021, à la salle municipale du "tir au vol" avenue du parc à 9 heures (accueil ouvert à partir de 8h30).

Tous les adhérents seront convoqués directement, conformément aux statuts, avec l'ordre du jour détaillé.

Comme d'habitude, la municipalité sera invitée à participer, afin de répondre aux interrogations des adhérents.

Comme l'année précédente, vous êtes invités à faire part, à l'avance, des points d'intérêt que vous aimeriez voir développés, lors de cette assemblée, sans oublier les questions qui vous préoccupent.

Toutes informations complémentaires vous seront communiquées par flash-info.

Appel à candidatures pour le Conseil d'administration

A chaque assemblée générale, l'APRSM renouvelle une partie de son conseil d'administration.

Si vous partagez nos convictions, faites-nous part de votre candidature, afin de renforcer notre équipe de bénévoles, engagés pour la Sauvegarde du Moulleau.

Voir sur notre site : www.association-sauvegarde-moulleau.fr



Infos pratiques

La lutte contre les moustiques

Depuis le 1er janvier 2020, le Service d'hygiène et de santé du SIBA est à votre écoute au 05 57 76 08 77. En cas de problème "sanitaire", c'est l'[Agence Régionale de Santé](#) qui intervient.

Travaux bruyants de bricolage et jardinage (Arrêté préfectoral du 22-09-2008)

Autorisés jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Collecte des ordures au Moulleau (zone P2 COBAS)

Ordures ménagères (couverture gris) : lundi matin, jeudi matin en haute saison

Emballages recyclables (couverture jaune) : lundi matin

Déchets végétaux (couverture marron) : mercredi matin

Point Vert de l'avenue du Parc : horaires selon saison

Tél. 05 56 83 01 95

Réseau de bus Eho et Baia

Pour tout renseignement sur les lignes et horaires, tel COBAS : 05 56 22 33 44 et sur le site de Baia.

Arcachon santé : visite médicale à domicile

Semaine de 20h à 8h

Week-end du samedi 14h au lundi 8h Dimanche et jours fériés : 24h/24h Numéro vert : **0 800 000 375**

Urgence cardiaque

Il y a un défibrillateur aux postes de secours de la jetée du Moulleau et de Pereire

Wifi Gratuit à Arcachon :

Sélectionnez le réseau « WiFi_Bassin_Arcachon »

Conseil municipal

Les compte-rendus des conseils municipaux peuvent être téléchargés sur le site : VILLE-ARCACHON

Il faut descendre tout en bas de la liste pour trouver ces CR http://www.ville-arcachon.fr/actes_reglementaires/

Infos pratiques - Pistes cyclables :

Vous trouverez en ligne les plans des pistes cyclables sur:

<http://www.arcachon-tourisme.com>

[carte des pistes cyclables du bassin d arcachon.pdf](#)

Listes électorales Arcachon :

<http://www.ville-arcachon.fr/elections/>

Journée d'accueil des nouveaux arrivants

Pour tout nouveau propriétaire d'un bien à Arcachon, il peut connaître la vie à Arcachon et être invité à un pot d'accueil en contactant le service des relations publiques au 0557720695

<https://www.ville-arcachon.fr/nouveaux-arrivants/>

Éligibilité à la fibre :

Voici des adresses pour connaître son éligibilité à la fibre: girondehautmega.fr



Appel des cotisations

L'APRSM, comme toutes les associations, a besoin de vos cotisations pour mener à bien ses activités : la vie de notre site internet, les publications de notre lettre, l'envoi de courrier à nos adhérents ne disposant pas d'adresse mail, etc....

La cotisation annuelle est de 25 euros

Le versement de cette cotisation peut se faire par chèque ou par virement, directement, sur notre compte bancaire :

BANQUE POPULAIRE Aquitaine / Centre Atlantique

IBAN : FR76 1090 7004 5001 2154 1680 063

L'assemblée générale de notre association a décidé la création d'un nouveau statut pour une nouvelle catégorie de membres : les membres associés c'est-à-dire nos enfants et petits-enfants.

Nous souhaitons effectivement préserver une place importante aux jeunes et à nos enfants, qui, demain, reprendront le flambeau pour la défense et la sauvegarde de notre environnement au Moulleau.

La cotisation, pour eux, est fixée à 5 € par an.

En les inscrivant avec leurs adresses « mail », ils bénéficieront de la même information que les autres adhérents.



Bulletin d'Adhésion à l'A.P.R.S.M

Membre Actif (25 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Bienfaiteur

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Membre Associé membre de la famille d'un membre actif et résidant à la même adresse (5 euros)

NOM (Mr. Mme. Mlle.)

Prénom

Adresse au Moulleau :

Tel :

Adresse de correspondance :

(IMPORTANT) Email :

Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau

M.A.A.T., maison des associations, 22 boulevard du Général Leclerc à 33120

www.association-sauvegarde-moulleau.fr

« L'Association des Propriétaires et Résidents pour la Sauvegarde du Moulleau (sigle : A.P.R.S.M.) est à caractère apolitique et non confessionnel.

Elle a pour but de défendre le site naturel du Moulleau, son style, la qualité de l'environnement, son front de mer, sa jetée et sa plage, son écologie et son lieu de détente pour tous.

Elle doit aussi permettre à ses Membres d'échanger des informations sur les projets d'aménagements du Moulleau, d'exprimer leurs opinions et d'en faire part aux pouvoirs publics en veillant, d'une façon générale, à ce que le caractère naturel du site soit sauvegardé. » (Extrait de l'article 1 des statuts).